

LIVRET D'ACCUEIL

Seconde



5 rue Salvador Allende 78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 30 99 20 01 - e-mail : 0780422k@ac-versailles.fr
Site internet : www.lyc-villon-mureaux.ac-versailles.fr

Table des matières

Qui est François VILLON ?.....	3
Le mot de la Proviseure.....	4
Comment se rendre au Lycée ?.....	5
L'accueil au Lycée	5
Contact avec l'établissement	6
Que faire si... ?.....	7
.....	7
Renseignements utiles	8
Cahier de texte, absences, retards, notes... ..	8
Le carnet de correspondance :.....	8
Le service gestion :	8
Demi-pension	8
La bourse nationale du lycée.....	9
Fonds Social Lycéen.....	9
Ordinateurs Portables Région – UNOWHY.....	9
La salle de permanence.....	9
Fonctionnement du C.D.I.	10
Orientation	11
Les missions du Psychologue de l'Education Nationale	11
L'Infirmière Scolaire	12
L'Association Sportive	13
Les droits et obligations des élèves.....	14
Vie Lycéenne : les différents scrutins.....	15
En tant que délégué de classe, je peux :	16
Le Conseil de Vie Lycéenne, c'est :	16
La Maison Des Lycéens, c'est :	16
Les éco-délégués :	16
Le parcours scolaire.....	17

Qui est François VILLON ?



Poète français né à Paris en 1431 et mort après 1463.
François Villon mena une vie aventureuse et risqua
plusieurs fois la potence.
Il apparaît comme le premier en date des grands poètes
lyriques français modernes.

*“ Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris emprès Pontoise... ”*

Le mot de la Proviseure

Bienvenue à tous les élèves qui arrivent en seconde au lycée

François Villon lors de cette rentrée de septembre 2025. Vous débutez un nouveau cycle qui aboutira dans trois ans à l'obtention d'un baccalauréat général ou technologique et qui vous ouvrira les portes de l'enseignement supérieur.

Vous allez donc, tout au long de cette année, découvrir le lycée, ses exigences, ses contraintes et de nouvelles libertés qu'il vous faudra apprendre à gérer au mieux pour réussir ce parcours.

Le lycée est avant tout un lieu d'étude et de travail. L'ensemble des personnels de l'établissement est prêt à vous aider en vous donnant les meilleures conditions de travail dans le cadre du service public d'éducation. Les personnels ATOS, les Conseillers Principaux d'éducation, les assistants d'éducation et assistants pédagogiques, les professeurs et l'équipe de direction seront là pour vous aider, vous guider et vous donner les moyens de réussir.

Nous attendons de vous que vous assumiez vos devoirs de lycéens : travail, assiduité, ponctualité, respect des biens et des personnes... Ce n'est que si ces consignes sont bien intégrées dans vos comportements que pourront régner dans le lycée une atmosphère propice au travail et à la réussite dans un climat de sérénité, de convivialité et de confiance réciproque.

Le lycée est aussi un lieu de vie. Des activités périscolaires vous sont proposées : clubs dans le cadre de la maison des lycéens, association sportive... Des adultes sont aussi prêts à vous écouter si vous avez des difficultés d'ordre personnel ou familial (CPE, infirmière, assistante sociale).

Lisez attentivement ce petit guide : il vous permettra de vous intégrer plus vite et plus efficacement dès la rentrée de septembre.

Au nom de toute l'équipe des personnels du lycée François Villon, je vous souhaite la bienvenue et la réussite dans notre établissement, réussite qui suppose de votre part courage et engagement dans cette nouvelle étape de votre scolarité.

Mme VISEUR

Comment se rendre au Lycée ?

Par le train :

Par la gare St Lazare

- Direction : *Mantes La Jolie*
- Descente à la station : *Les Mureaux*
- Prendre le Bus : *Lycée François Villon*

Par Mantes La Jolie

- Direction : *Paris St Lazare*
- Descente à la station : *Les Mureaux*
- Prendre le bus : *Lycée François Villon*

Par Bus :

- Vous pouvez joindre Kéolis au 01 85 10 10 33 pour obtenir les horaires des lignes des Mureaux ou aller sur le site transdev.com.
- Vous pouvez joindre Combis au 01 30 94 34 22 pour obtenir les horaires des lignes de Oinville / Jambville / Sailly / Lainville / Montalet-Le-Bois / Brueil en Vexin.
- Ne pas oublier de valider le titre de transport (la carte imagin'R ou Pass Navigo).

L'accueil au Lycée

L'agent d'accueil se trouve à l'entrée du lycée, dans le hall, il est à votre disposition pour vous diriger dans l'établissement.

Les horaires des cours dans l'établissement sont : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : de 08h35 à 17h30.

Horaires de cours d'ouvertures des grilles			
Matinée		Après-midi	
08h20	08h40	13h20	13h40
09h20	09h40	14h20	14h40
10h20	10h40	15h20	15h40
11h30	11h40	16h20	16h40
12h20	12h40	17h30	17h45

Contact avec l'établissement

Pour prendre contact avec un membre de l'établissement, référez-vous au tableau ci-dessous :

Equipe de Direction	Mme VISEUR - Proviseur	Joindre le secrétariat de direction Tél. : 01 30 99 20 01
	M. URVOIS - Proviseur Adjoint	Joindre le secrétariat des élèves Tél. : 01 30 99 20 01
	Mme JEZEQUEL - Secrétaire Générale	Joindre le secrétariat de gestion Tél : 01 30 99 20 01
Conseillers principaux d'éducation Vous pouvez contacter les C.P.E. via l'ENT ou le standard Tél. 01 30 99 20 01	Niveau Seconde - Mme LAURET	Tél. : 01 30 99 91 76
	Niveau Première et BTS et 1^{ère} année - Mme SPAES	Tél. : 01 30 99 91 81
	Niveau Terminale et BTS 2^{ème} année - M. GOSSET	Tél. : 01 30 99 91 85
Professeurs	Prendre rendez-vous auprès d'eux en utilisant L'E.N.T. (code d'accès transmis à la rentrée) ou le carnet de correspondance	
Psychologues de l'Education Nationale	M. DESMARRES et Mme KHAIRAT	Prendre rendez-vous au C.D.I. ou par l'E.N.T.
Personnel de Santé - Social	Mme AKOUH Infirmière Mme LECOCQ Assistante Sociale	Contacter le standard Tél. : 01 30 99 20 01

Que faire si... ?

Si je suis en retard :

- Tout élève en retard se voit refuser l'entrée en cours (sauf si contrôle).
- Cette règle ne s'applique pas en cas de retards des transports scolaires.

Si j'ai été absent :

- Je présente mon carnet de correspondance au bureau de la Vie Scolaire **avant d'aller en cours**.
- L'assiduité est une obligation du lycéen. Des absences non justifiées et trop nombreuses entraînent la tenue d'une commission éducative puis un signalement à l'Inspection Académique.

Je dois justifier une absence :

- Cela se fait via les coupons du carnet de liaison ou via l'adresse "absences villon 2025-2026" sur l'ENT (voir ci-dessous).

Si j'ai des difficultés financières :

- Je me procure un dossier Fonds Social Lycéen à l'intendance et ce, tout au long de l'année.

Si je veux m'informer sur mon orientation :

- Je vais voir mon professeur principal ou mon CPE ou je prends RDV avec la Psychologue de l'Education Nationale (cahier de rendez-vous au CDI).

Si Je suis dispensé(e) d'EPS :

- Si c'est une dispense à l'année elle est accordée par le médecin scolaire. Le document officiel de dispense d'EPS est en page 9 du carnet de liaison (en faire une photocopie). Pour une dispense ponctuelle je me rends obligatoirement au cours d'EPS pour présenter à mon professeur un certificat médical de mon médecin généraliste.

Je suis malade, je veux quitter le lycée :

- Je dois d'abord passer par l'infirmerie ou la vie scolaire.
- Je quitte le lycée avec une décharge parentale signée d'un de mes représentants légaux.

J'ai oublié ma carte de cantine / de réserver mon repas

- Je me rends au service gestion le plus vite possible pour régulariser ma situation.
- Toutes les informations concernant la restauration sont disponibles sur le site internet du lycée à la rubrique Espace Parents/Restauration

Renseignements utiles

Cahier de texte, absences, retards, notes...

Pour consulter à tout moment le cahier de textes de la classe, avoir accès à vos absences et retards ainsi qu'à vos notes... vous devez vous connecter sur l'espace numérique de travail, à l'adresse suivante : www.monlycee.net

Vos identifiants vous seront communiqués à la rentrée.

Le carnet de correspondance :

Il sert à justifier vos absences et vos retards. Il facilite la liaison entre l'équipe pédagogique et vos parents. Il vous est demandé systématiquement à l'entrée du lycée. Vous devez être en mesure de le présenter si un adulte vous en fait la demande. Attention, l'oubli répété du carnet peut entraîner une punition.

Le service gestion :

Demi-pension

Réservation :

La réservation est **OBLIGATOIRE** pour accéder au service de demi-pension et doit être faite jusqu'à **9h45** sur les bornes ou sur internet (en cas de difficulté contacter le service gestion).

En cas d'oubli de réservation dans les délais impartis, merci de vous rendre au service gestion. Une seule réservation hors délai vous sera accordée entre chaque période de vacances scolaires. Dès le second oubli, l'accès au self vous sera refusé.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le solde de la carte doit être suffisamment approvisionné pour pouvoir réserver, soit par carte bancaire sur le site, soit en chèque ou espèces auprès du service gestion.

SOLDE INSUFFISANT = PAS D'ACCÈS À LA CANTINE

Déréservation :

- jusqu'à **9h45** sur les bornes ou sur internet
- jusqu'à **10h45** auprès du service gestion

Oubli de carte :

En cas d'oubli de carte, vous pouvez retirer un ticket au service gestion mais vous ne pourrez passer qu'en fin de service.

Attention, les élèves ne pourront utiliser que 5 tickets par période. En cas de perte ou détérioration de carte, vous devez, rapidement, en acheter une nouvelle auprès du service gestion en apportant 7 € (chèque ou espèces) et une photo.

La bourse nationale du lycée

La campagne des demandes de bourses du lycée est ouverte **jusqu'au jeudi 16 octobre 2025**. Passée cette date vous ne pourrez plus déposer de dossier pour l'année scolaire en cours.

Si **vous avez consenti à l'étude automatique du droit à bourse** à la rentrée 2024/2025 : vous n'avez pas de démarches complémentaires à effectuer, le calcul de vos droits se fera automatiquement, et ce pour les années à venir également.

Fonds Social Lycéen

Tout au long de l'année, le fonds social lycéen peut apporter, aux familles en difficulté, une aide afin de régler en partie certains frais liés à la scolarité des enfants, par exemple :

- la demi-pension,
- le titre de transport annuel,
- les voyages ou sorties scolaires,
- le matériel scolaire,
- la tenue de sport.

Les dossiers sont à retirer au service gestion.

Ordinateurs Portables Région – UNOWHY

La Région Ile de France fournit un ordinateur portable de la marque UNOWHY pour chaque élève entrant en Seconde. Il sera distribué mi-septembre.

Pour tout problème technique avec votre ordinateur, vous devrez contacter le SAV Unowhy via cette adresse mail : <https://assistanceidf.zendesk.com>

La salle de permanence

Le lycée François Villon vous propose 1 salle D2 encadrées par des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation où vous pourrez bénéficier d'aides.

2 dispositifs existent :

- Le « coup de pouce » sur le temps de la pause du midi (11h30-13h30) en libre accès
- Les « études surveillées » de 15h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

La salle D2 est une salle silencieuse afin que les élèves puissent y travailler.

Un foyer est situé à proximité. C'est un lieu de détente, où vous pourrez vous retrouver entre amis.

Fonctionnement du C.D.I.

Vous êtes accueillis au CDI lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 17h30, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 16h30, soit sur votre temps libre, soit dans le cadre des cours. Ces horaires peuvent varier.

Les élèves y lisent et travaillent dans le calme, le temps qu'ils souhaitent, dans la limite des places disponibles.

Accès aux ressources documentaires

Les élèves peuvent rechercher les documents du CDI à partir d'une **base de données en ligne sur le portail du CDI** (<http://0780422k.esidoc.fr>), consultable sur le site du lycée et sur l'ENT. Ce portail propose également de multiples ressources internet en rapport avec la recherche d'informations et leur vie de lycéen.

L'accès à internet est limité aux recherches et/ou activités liées à la scolarité.

L'information sur l'orientation est regroupée dans la salle du kiosque ONISEP.

Le prêt : les livres et les périodiques peuvent être consultés librement sur place et/ou empruntés pour une durée de trois semaines. Les livres détériorés ou perdus devront être rachetés.

Les DVD ne sont pas prêtés, mais ils peuvent être visionnés au CDI.

Utilisation du matériel

Au CDI, les élèves peuvent utiliser et recharger l'ordinateur qui leur a été prêté par la région. Ils peuvent également utiliser l'imprimante à partir d'un ordinateur fixe prévu à cet effet. L'impression de documents ne peut s'effectuer qu'en nombre limité, après avoir demandé l'autorisation aux professeurs- documentalistes.

... Et aussi

- 🌀 Aide et formation à la recherche d'informations
- 🌀 Club roman : échanges autour de lectures
- 🌀 Club BD / Manga : partage de lectures
- 🌀 Cinéclub
- 🌀 Club webradio

Tous les élèves intéressés sont les bienvenus.

Orientation

Les missions du Psychologue de l'Education Nationale

Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Développement

- Apporter une expertise psychologique
- Renforcer l'investissement et la motivation des jeunes
- Favoriser la capacité du jeune à se projeter dans l'avenir
- Contribuer à la dynamique des apprentissages et au sens qui leur est donné
- Contribuer à un climat scolaire apaisé et au bien être à l'école, lutter contre les discriminations, le harcèlement, les phénomènes de marginalisation
- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, trouble de l'apprentissage...)

Conseil en orientation scolaire et professionnelle

- Accompagner les jeunes dans l'élaboration de leurs projets d'avenir
- Lever les freins psychologiques pour favoriser la projection, l'aide à la décision et aux choix
- Apporter des conseils techniques au chef d'établissement, aux équipes éducatives et aux familles (procédures et mécanismes d'affectation)

Education

- Suivre le parcours de l'élève
- Faciliter l'adaptation scolaire
- Participer à la prévention du décrochage scolaire
- Instaurer le dialogue autour du jeune
- Participer aux instances institutionnelles conseils, commissions, équipes de suivi de scolarisation...)

L'Infirmière Scolaire

Les missions de l'infirmière de l'éducation nationale sont décrites dans la circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015.

Le suivi individualisé des élèves :

- L'accueil et l'accompagnement dans le cadre de la consultation infirmière spécifique.
- Le dépistage infirmier.
- Le suivi infirmier.
- Le suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe.
- Le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques et des élèves à besoins particuliers
- La protection de l'enfance

La promotion de la santé

- L'éducation à la santé.
- La formation.
- L'observation et la surveillance épidémiologique.
-

Des activités spécifiques :

- L'organisation des soins et des urgences.
- La gestion des événements traumatique.
- Les maladies transmissibles en milieu scolaire.

Mme AKOUH, infirmière de l'établissement
*vous accueille dans son bureau situé dans le bâtiment B
en bas de l'escalier menant vers le réfectoire.*

*En cas de demande non urgente vous pouvez aussi la contacter par
mail sur l'ENT.*

L'Association Sportive

C'est quoi ?

Une pratique mixte filles/ garçons sans distinction de tous niveaux (débutant, initié, expert).

Une pratique physique et sportive de découverte loisir et/ou de compétition, animée par les enseignants d'EPS et des intervenants extérieurs diplômés.

Elle peut se dérouler en dehors des cours, les mercredis après-midi (15h30-17h30) et les midis (12h30-13h30) sur les installations sportives (Lycée et COSEC).

Activités proposées :

- Musculation / renforcement musculaire
- Badminton
- Volley-ball
- Handball

Concrètement, l'AS Villon c'est :

- S'impliquer dans la vie du lycée
- Un engagement possible dans les compétitions UNSS.
- L'organisation de manifestations sportives ponctuelles.
- Des déplacements en mini-bus assurés par les professeurs d'EPS.
- Un soutien matériel et financier de la part de la ville des Mureaux.
- La formation de jeunes officiels (juges, arbitres)

Au-delà des compétitions sportives, participer à l'AS, c'est adhérer à des valeurs fondamentales telles que l'esprit d'équipe, la responsabilité, le respect des autres et de soi, l'engagement associatif, bien-être mental et physique.

Conditions d'inscription :

Documents à retirer auprès des professeurs d'EPS :

Fiche d'inscription à remplir par les parents.

Une cotisation de 20 euros permettant de participer à toutes les activités proposées dans notre AS.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à la rentrée 2025 pour vous permettre de vous investir pleinement à nos côtés et vivre ensemble une année riche en expériences physiques et sportive

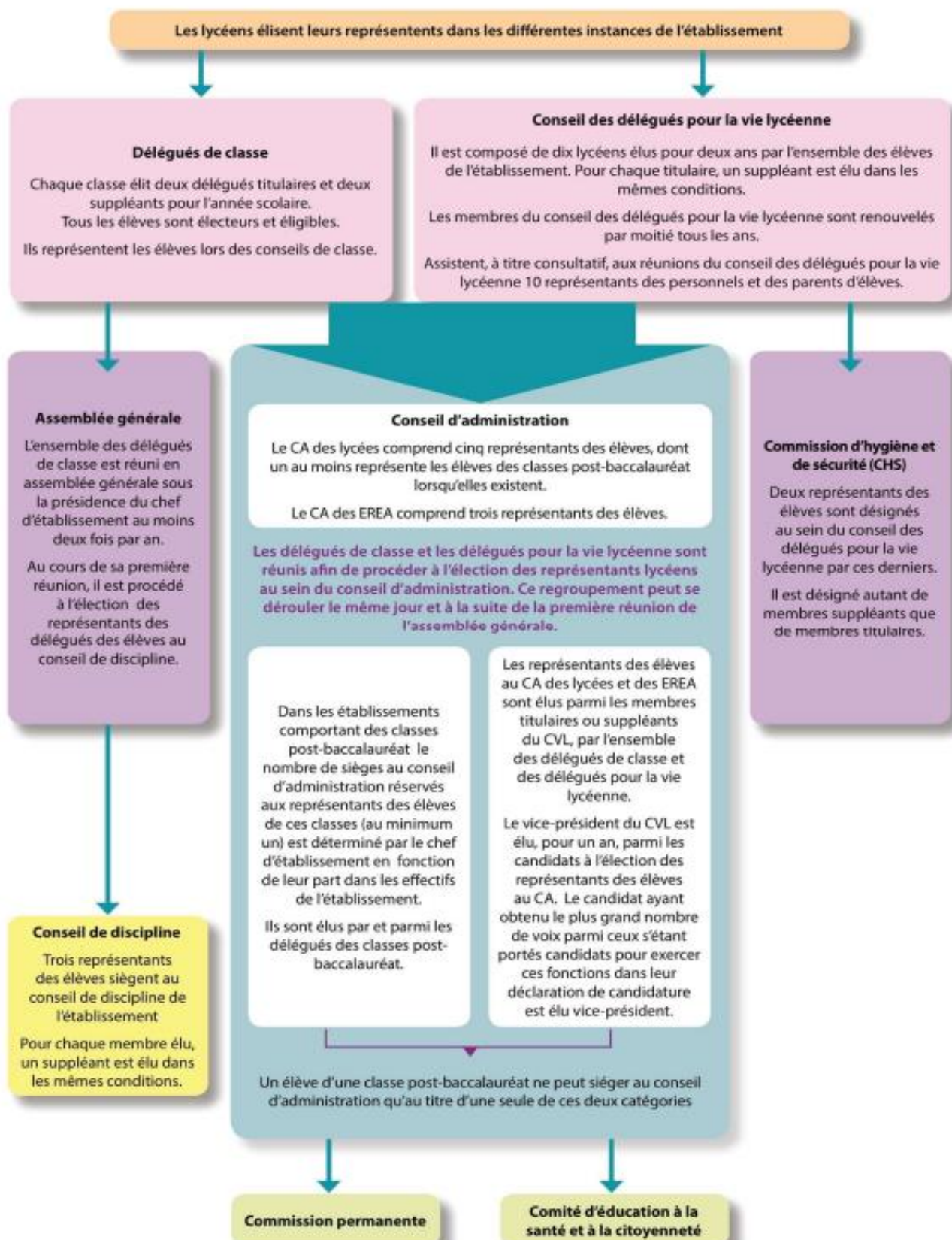
Les droits et obligations des élèves

Droits	Obligations
Le droit d'expression collective La liberté d'expression collective s'exerce dans le respect des principes de laïcité, de pluralisme et de neutralité. Le droit de réunion Il a pour objectif essentiel de faciliter l'information des élèves. Il s'exerce en dehors des heures de cours prévues à l'emploi du temps des élèves et soumis à l'accord du Proviseur. Le droit d'association Le droit de publication Les lycéens peuvent diffuser dans leur établissement les publications qu'ils rédigent eux-mêmes. La responsabilité des rédacteurs est engagée pour tous leurs écrits. Pour les auteurs mineurs c'est la responsabilité des parents qui est engagée. Les écrits ne doivent porter atteinte ni aux droits d'autrui, ni à l'ordre public. Ils ne doivent être ni injurieux, ni diffamatoires. Les rédacteurs doivent s'interdire la calomnie et le mensonge. Le droit d'affichage. L'accès à des panneaux d'affichage doit être assuré. L'affichage ne peut être anonyme et doit être validé par le Proviseur.	Obligations qui relèvent de la vie scolaire Respecter les personnes et les biens Respecter le pluralisme et la laïcité Devoir de tolérance et renoncer à la violence S'interdire toute expression publique ou action à caractère discriminatoire Respecter le règlement intérieur de l'établissement Obligations qui découlent du travail scolaire Obligation d'accomplir les tâches inhérentes aux études Assiduité définie par référence aux horaires et aux programmes d'enseignement inscrits dans l'emploi du temps. Assiduité qui concerne les enseignements obligatoires et facultatifs auxquels l'élève est inscrit ainsi que les épreuves et examens d'évaluation organisés à son intention. Assiduité exigée aux séances d'information portant sur les études scolaires et universitaires et les carrières professionnelles. Les élèves respectent l'ensemble des membres de la communauté éducative tant dans leur personne que dans leurs biens. Les élèves veillent au respect de l'état des bâtiments, locaux et matériels

En cas de manquement à ces obligations, il est fait application des punitions et sanctions prévues dans le règlement intérieur. La responsabilité de l'élève majeur peut éventuellement être mise en jeu.

À tout moment un membre de l'établissement (professeurs, CPE, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, équipe administrative...) peut vous demander votre carnet de liaison.

Vie Lycéenne : les différents scrutins



En tant que délégué de classe, je peux :

- Je peux participer aux travaux de groupe au sein du conseil de la vie lycéenne
- Je peux me présenter à l'élection des représentants élèves au conseil de discipline.
- Je fais le lien entre mes camarades et le lycée, je fais remonter les informations et j'informe les élèves

Le Conseil de Vie Lycéenne, c'est :

10 élèves siègent au CVL. Les élections auront lieu au mois d'octobre 2025. Tous les élèves peuvent se faire élire. Armez-vous simplement de votre enthousiasme et de vos idées.

Le CVL est le lieu pour changer le lycée de l'intérieur en dialoguant avec l'administration.

La Maison Des Lycéens, c'est :

C'est une association (loi 1901) gérée par les élèves, pour les élèves. Des élèves responsables et volontaires construisent des projets chaque année afin de rendre le lycée plus vivant. Tous les élèves motivés sont les bienvenus. Nous avons besoin de vous ! Lancez-vous dans une expérience associative, un collectif fort, et une ambiance incroyable pour rendre vos années au lycée inoubliables.

Les années précédentes, ont été organisés un chocolat chaud pour Noël, des ventes de roses pour la Saint-Valentin, une semaine des Arts (prestations musicales, danse, expositions, défilé) et un bal de promo. Ces événements se font en partenariat avec le club musique, le club danse ou encore le club débat ou les ambassadeurs culture.

L'adhésion à la MDL est de 2€.

Les éco-délégués :

Les éco délégués sont des élus de chaque classe engagée pour l'écologie, les problématiques environnementales et climatiques.

Ils se retrouvent pour mener des actions comme la construction d'un hôtel à insectes, la gestion d'un potager... Toutes les initiatives pour le climat sont les bienvenues

Le parcours scolaire

En classe de seconde générale et technologique, à la rentrée 2025, les élèves suivront des enseignements communs : Français, Mathématiques, Histoire-géographie, Langues Vivantes A et B, Physique-chimie, SVT, EPS, Sciences Economiques et Sociales, Enseignement moral et civique (EMS), Sciences Numériques et Technologie.

Des options facultatives sont ouvertes aux élèves : latin, théâtre, sections européennes anglais et espagnol (admission par l'inspection académique sauf latin).

A l'issue de la classe de seconde, les élèves peuvent s'orienter vers une première générale
(8 spécialités proposées au lycée François Villon, voir site internet) ou vers une première technologique :

- STMG (sciences et technologiques du management et de la gestion ; proposée à Villon)
- ST2S (sciences et technologiques de la santé et du social) ; proposée à Villon
- STI2D (sciences et technologiques de l'industrie et du développement durable)
- STL (sciences et technologiques du laboratoire)
- STAV (sciences et technologiques de l'agronomie et du vivant)
- STHR (sciences et technologiques de l'hôtellerie et de la restauration)